SRL Swiss | Bulletin des droits humains

Suivi hebdomadaire des droits humains et de l’état de droit

3–9 novembre 2026 • Numéro 6 • Genève

Données arrêtées au 9 novembre 2026

À LA UNE | UKRAINE



Recherches à Komyshuvakha, novembre 2026. Photo : Service ukrainien des situations d’urgence (DSNS), publiée par l’ONU. Source de la photo

Frappe sur un point de distribution d’aide : le bilan annoncé atteint 55 morts

• Les autorités ukrainiennes annoncent 55 morts ; identification et recherches se poursuivent.

• L’ONU a examiné la frappe contre des personnes attendant de l’aide au regard des règles fondamentales de protection.

• La sécurité des secouristes et des distributions alternatives sont prioritaires.

Ce numéro examine les effets des violences graves sur la vie et les services essentiels. Aux dossiers sur l’Ukraine, le Myanmar, Gaza, le Congo et Haïti s’ajoutent les exécutions en Iran, le travail des femmes en Afghanistan, la protection en Suisse, la police en France, l’eau au Pérou et une détention au lieu inconnu au Nicaragua.

Sommaire : Ukraine 2 • Myanmar/Gaza 3 • Congo/Haïti 4 • Iran/Afghanistan 5 • Suisse/France 6 • Pérou/Nicaragua 7 • Sources 8–9

DOSSIER PRINCIPAL | UKRAINE

Frappe sur un point de distribution d’aide : le bilan annoncé atteint 55 morts

Attaque : 2 novembre • Nouvelles informations et secours : 3–9 novembre 2026

Les recherches se sont poursuivies après le bombardement, le 2 novembre, d’une école utilisée pour distribuer une aide humanitaire à Komyshuvakha. Les autorités ukrainiennes ont porté le bilan annoncé à 55 morts le 7 novembre. Citant la Police nationale le 9 novembre, Ukrainska Pravda indiquait que 30 victimes avaient été identifiées et que jusqu’à 19 personnes pourraient encore se trouver sous les décombres. Les listes de disparus peuvent recouper les corps non identifiés ; ces chiffres ne doivent donc pas être additionnés.

L’évaluation du 3 novembre de la Mission de surveillance des droits de l’homme de l’ONU indique que plusieurs bombes planantes ont frappé l’école alors que des civils s’y rassemblaient pour recevoir de l’aide. Les destructions visibles sur les images étaient compatibles avec l’effet de puissantes bombes aériennes. La vérification du bilan civil exact était encore en cours. Le chiffre de 55 est donc un bilan officiel ukrainien actualisé, et non un nombre de morts civils confirmé par l’ONU.

Le ministère russe de la Défense a affirmé avoir visé des unités militaires ukrainiennes autour de Komyshuvakha et dans deux autres localités. Cette déclaration ne démontre pas la présence d’un objectif militaire dans l’école. L’établissement de responsabilités pénales individuelles exige des preuves sur le choix des cibles, les renseignements disponibles, les horaires des frappes et les armes employées.

Selon la déclaration de la police du 9 novembre, des attaques de drones contre les secouristes et leur matériel ont interrompu les recherches. La destruction du point d’aide entrave aussi l’accès des survivants à la nourriture et à un abri. Les dispositifs de remplacement doivent assurer à la fois la sécurité des civils réunis pour recevoir l’aide et celle des équipes de secours.

Analyse des droits humains

Droits et droit : distinction, proportionnalité et précautions pratiquement possibles sont des obligations essentielles (règles coutumières du CICR 1, 14 et 15). La protection de la vie, la vérification des cibles et l’accès continu aux soins doivent être examinés ensemble pour les bénéficiaires de l’aide et les secouristes.

À suivre : comparaison des listes de disparus avec les victimes identifiées ; sécurité des secours ; reprise de la distribution d’aide.

Sources : [1] [2] [3] [4]

Lien avec le numéro précédent

L’attaque a eu lieu le dernier jour de la période précédente ; ce numéro traite des nouvelles informations et de la hausse du bilan annoncées du 3 au 9 novembre. Les dossiers sur Plaine Savo et la maternité au Myanmar ne sont pas repris. Les attaques présentées ci-après dans ces pays concernent d’autres lieux et dates.

CIVILS ET ABRIS SÛRS

MYANMAR | Une femme enceinte tuée lors d'une frappe aérienne nocturne

Événement : 5 novembre • Article de DMG : 6 novembre 2026



Après l'attaque de Nankyar, photographie publiée par DMG le 6 novembre. Photographe non identifié. Source de la photo

Development Media Group rapporte qu'une frappe aérienne sur le village de Nankyar, dans la région de Mrauk-U, dans la nuit du 5 novembre, a tué une femme enceinte et blessé douze civils. Des habitants signalent aussi des dégâts aux maisons. L'article ne contient pas de réponse de l'armée. Cet événement est distinct de l'attaque du 1er novembre contre une maternité, traitée dans le numéro précédent ; les bilans ne sont pas cumulés. L'accès nocturne à l'hôpital et un hébergement sûr pour les personnes dont le logement a été endommagé sont urgents.

Droits en jeu : les frappes sur les habitations menacent la vie, le logement et l'accès aux soins. Les règles coutumières du CICR 1 et 15 concernent la protection des civils et les précautions dans l'attaque. La cible et l'arme employée restent à vérifier.

À suivre : soins aux blessés, nouveaux déplacements et éléments concernant la cible.

Sources : [5]

PALESTINE / GAZA | Des frappes touchent des tentes abritant des personnes déplacées

Événements : 3 et 5 novembre • Nouvelle documentation : 6 novembre 2026



Photographie de Gaza accompagnant la déclaration du PCHR du 6 novembre. Le lien avec une frappe précise n'a pas été confirmé indépendamment. Source de la photo

Le Centre palestinien pour les droits de l'homme (PCHR) rapporte qu'une frappe de drone sur une tente près du parc municipal de Gaza, le 3 novembre, a tué une adolescente de 16 ans et blessé cinq personnes. Anadolu a également annoncé sa mort en citant des sources médicales. Le PCHR documente une autre frappe sur une tente près de Nuseirat, le 5 novembre, ayant fait un mort et un blessé. Aucune déclaration de l'armée israélienne répondant précisément à ces deux frappes n'a été trouvée dans les sources examinées. Elles sont distinctes de l'événement du 29 octobre concernant un établissement de santé, traité précédemment.

Droits en jeu : pour les familles sans autre abri, les attaques contre les tentes menacent la vie et entraînent un risque de nouveau déplacement. L'interdiction de viser les civils et l'obligation de précautions pratiquement possibles (règles du CICR 1 et 15) doivent être examinées pour chaque événement.

À suivre : justification du ciblage, état des blessés et accès à un abri sûr.

Sources : [6] [7]

VIOLENCES ARMÉES ET SERVICES ESSENTIELS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO | Morts à Cantine et Kima, interruption des soins contre Ebola

Attaques : 5–6 novembre • Déclaration d'Africa CDC : 8 novembre 2026



Bâtiments incendiés dans l'article de CongoRassure du 6 novembre. Date de prise de vue et photographe non précisés. Source de la photo

CongoRassure cite la société civile locale faisant état de 33 morts : 24 à Cantine et neuf à Kima. Ce bilan provisoire n'est pas confirmé officiellement. Des maisons et commerces auraient été incendiés lors d'attaques attribuées aux ADF. Le 8 novembre, Africa CDC a déclaré que des établissements de santé avaient été attaqués et que des patients atteints ou suspectés d'être atteints d'Ebola avaient fui pour se mettre en sécurité. Il s'agit de nouvelles attaques au Nord-Kivu, distinctes du dossier Ituri/Plaine Savo du numéro précédent.

Droits en jeu : la violence menace la vie et la sécurité des soins, tout en interrompant le suivi des contacts. Les civils et les unités médicales doivent être protégés (règles du CICR 1 et 28) ; l'article 12 du PIDESC protège la santé. Les patients ayant fui ne doivent pas être stigmatisés et doivent accéder aux soins en sécurité.

À suivre : listes vérifiées des victimes, réouverture des établissements et reprise des soins aux patients.

Sources : [8] [9]

HAÏTI | Près de 5 900 personnes déplacées à Arcahaie et Cabaret

Période couverte : 30 octobre–5 novembre • Nouvelles données : 3–6 novembre 2026



Archives : école servant d'abri à Port-au-Prince. Jean Féguens / CICR, publication de juillet 2025 ; pas l'événement d'Arcahaie. Source de la photo

Le suivi d'urgence de l'OIM recense 5 901 personnes déplacées par les violences armées à Arcahaie et Cabaret. Soixante-dix pour cent ont rejoint des familles d'accueil, les autres sept nouveaux sites temporaires. La fermeture d'un ancien site a déplacé une nouvelle fois 100 personnes. Le Nouvelliste rapporte que le maire a annoncé 16 morts dans les attaques du 31 octobre au 2 novembre, dont des membres de groupes d'autodéfense. Le Reflet cite une déclaration de l'IREDH du 5 novembre faisant état de 33 morts et 17 disparus. Les écarts entre ces bilans n'ont pas pu être éclaircis indépendamment ; les chiffres ne sont pas additionnés.

Droits en jeu : fuite en sécurité, abri, eau et soins doivent être garantis, avec une information des proches des disparus. Selon l'article 6 du PIDCP et les articles 11–12 du PIDESC, les mesures de protection doivent aussi bénéficier aux familles d'accueil.

À suivre : sort des disparus et conditions d'hébergement et de santé dans les sept sites temporaires.

Sources : [10] [11] [12]

VIE ET TRAVAIL DES FEMMES

IRAN | Trois exécutions à Karaj : accusations liées à la sécurité et droit à la vie

Événement et déclarations : 8 novembre 2026



Montage de portraits publié par Mizan le 8 novembre 2026. L'image ne constitue pas une preuve de culpabilité. Source de la photo

L'agence de presse judiciaire iranienne Mizan a annoncé l'exécution de Hassan Divband, Hamid Kazemi et Reza Zanganeh. Le récit officiel les accuse d'actes armés pendant les manifestations de janvier, d'attaques contre des biens publics et de coopération avec des puissances étrangères. Iran Human Rights et Hengaw ont également rapporté les exécutions, tout en exprimant des préoccupations sur les garanties du procès et des déclarations obtenues sous pression.

L'utilisation de la même annonce officielle par plusieurs sources ne confirme pas indépendamment chaque accusation. Le jugement motivé complet et le dossier de la défense n'étaient pas disponibles pour examen. Les accusations et les preuves contre chaque personne doivent être évaluées séparément.

Droits et droit : les articles 6 et 14 du PIDCP protègent la vie et le procès équitable. L'Observation générale no 36 du Comité des droits de l'homme limite la peine capitale aux crimes les plus graves impliquant un homicide intentionnel. Les allégations de déclarations forcées et les obstacles à la défense doivent être examinés séparément.

À suivre : documents sur l'accès à un avocat, jugement motivé et procédures de recours.

Sources : [13] [14] [15]

AFGHANISTAN | Une nouvelle étude examine les effets de l'exclusion des femmes de la fonction publique

Nouvelle étude : 5 novembre • Mise à jour : 9 novembre 2026



Photo de contexte : cours d'alphabétisation à Bamiyan. UNESCO / Rahi. Ne montre pas les participantes à l'étude ; date non précisée. Source de la photo

Afghanistan Analysts Network examine les expériences de douze femmes licenciées de la fonction publique ou y travaillant encore. L'étude décrit les conséquences familiales de la perte d'emploi, de la baisse des revenus et du déclassement professionnel. La part déclarée des femmes dans l'emploi public est passée de 26 % en 2020 à 16 % en 2026 ; le recrutement accru d'hommes affecte également cette proportion. Les douze entretiens ne constituent pas un échantillon représentatif au niveau national.

Droits en jeu : l'exclusion fondée sur le sexe restreint les possibilités de revenu et de carrière. Les articles 6–7 du PIDESC protègent le travail et des conditions équitables. Le maintien formel de l'emploi ne supprime pas les conséquences d'une perte de responsabilités ou de salaire.

À suivre : application effective des exceptions autorisant les femmes à travailler dans la santé et l'éducation.

Sources : [16]

EUROPE | PROTECTION ET RESPONSABILITÉ

SUISSE | 286 refus du statut S : évaluation individuelle des risques pour les enfants

Nouvel article : 8 novembre 2026 • Période des données : 1.11.2025–30.9.2026



Photo de contexte : passeport ukrainien et permis S ; ne montre pas un dossier de refus précis. Nau / Keystone. Source de la photo

Nau rapporte, en citant le SEM, que 286 personnes originaires de l'ouest de l'Ukraine se sont vu refuser le statut S entre le 1er novembre 2025 et le 30 septembre 2026, dont 123 enfants. Ce ne sont pas les refus de cette semaine. Une décision de renvoi ne prouve pas un départ effectif. Le SEM indique que les enfants rentreraient avec les personnes qui s'occupent d'eux et considère généralement le retour dans sept régions occidentales comme raisonnablement exigible. L'article ne donne pas de nombre total de départs effectifs. L'évaluation régionale doit être distinguée de la situation sanitaire, familiale et sécuritaire propre à chaque enfant.

Droits et droit : le non-refoulement au titre de l'article 3 CEDH et l'intérêt supérieur de l'enfant selon l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant exigent l'examen des risques graves concrets, des liens familiaux et de conditions d'accueil adaptées.

À suivre : données du SEM sur les retours effectifs et critères de motivation propres aux enfants.

Sources : [17]

FRANCE | Blessures graves en manifestation : examiner le recours à la force policière

Enquête journalistique et audition parlementaire : 3 novembre • Lyon : 5 novembre • SNJ : 8 novembre 2026



Laurent Nuñez à l'audition parlementaire du 3 novembre 2026. Image : LCP. Source de la photo

L'enquête du Monde du 3 novembre rapporte que trois personnes ont perdu une main et quatre ont subi de graves blessures oculaires lors des manifestations des semaines précédentes. Les développements nouveaux sont l'enquête journalistique et le contrôle parlementaire. Le 8 novembre, le SNJ a aussi signalé les blessures de deux photojournalistes lors d'une manifestation à Lyon le 5 novembre. Le ministre Laurent Nuñez a reconnu des défaillances dans le maintien de l'ordre le 17 octobre, tout en évoquant les risques de violences et de pillages. Sa déclaration du 3 novembre ne répond pas aux incidents ultérieurs de Lyon.

Droits en jeu : des lésions durables appellent une enquête effective et l'accès aux dossiers médicaux. Les articles 3, 10 et 11 CEDH exigent d'examiner la nécessité et la proportionnalité de chaque intervention ; la violence environnante ne justifie pas le même usage de la force contre tous.

À suivre : enquêtes du parquet de Lyon et conservation des vidéos et preuves médicales.

Sources : [18] [19] [20]

AMÉRIQUES | EAU ET SÉCURITÉ PERSONNELLE

PÉROU | Fuite de pétrole à Loreto : des communautés autochtones alertent sur l'eau et l'alimentation

Première alerte : 20 octobre • Nouveau point de situation : 5 novembre 2026



Pollution près de San Pedro dans une publication d'IDLADS de novembre 2026. Date de prise de vue non précisée. Source de la photo

Selon la déclaration de l'AIDESEP du 5 novembre, la réponse à la fuite de pétrole signalée le 20 octobre près de San Pedro de Maypuco reste insuffisante. L'OEFA s'est rendue sur place le 24 octobre, mais la quantité exacte de pétrole déversé reste inconnue. ACODECOSPAT avertit que le pétrole débordant des barrières menace l'eau, la pêche et la végétation.

Le fait nouveau est la déclaration des organisations autochtones sur les effets persistants de la fuite et les opérations de nettoyage. Petroperú avait annoncé le 21 octobre l'activation de son plan d'urgence, l'installation de barrières et une enquête sur la cause. Cette déclaration ne répond pas aux accusations de réponse insuffisante formulées le 5 novembre ; les résultats actuels des mesures restent non vérifiés.

Droits en jeu : la contamination peut affecter l'eau potable et les ressources alimentaires. Les articles 11–12 du PIDESC relient conditions de vie suffisantes, santé et eau. L'installation de barrières ne suffit pas à démontrer l'efficacité de l'intervention.

À suivre : analyses de l'OEFA, approvisionnement en eau sûre et calendrier de dépollution.

Sources : [21] [22] [23]

NICARAGUA | Protection urgente d'un détenu au lieu de détention inconnu et de sa partenaire

Décision : 1er novembre • Annonce de la CIDH : 4 novembre 2026



Archives : audience de la CIDH sur le Nicaragua, 10 mars 2023. CIDH ; CC BY 2.0. Pas l'audience relative à la décision actuelle. Source de la photo

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a demandé des mesures conservatoires pour Pedro Luis Ortiz Reyes et sa partenaire Licett Isabel Sequeira. Selon son annonce du 4 novembre, les autorités n'ont communiqué ni son lieu de détention ni son état de santé depuis son arrestation le 14 juillet. Sa partenaire a signalé des menaces et du harcèlement pendant ses recherches. La Commission indique que l'État n'a pas fourni les informations demandées. La résolution 89/2026 est datée du 1er novembre ; sa publication constitue le développement de cette semaine. La protection conservatoire répond à un risque grave et urgent et ne constitue pas une décision définitive sur le fond.

Droits et droit : vie, intégrité personnelle et liberté ; article 25 du règlement de la CIDH. Le lieu et le fondement juridique de la détention ainsi que l'état de santé doivent être précisés, avec accès à la famille et à un avocat.

À suivre : réponse de l'État, contacts avec la famille et l'avocat, accès documenté aux soins.

Sources : [24]

SOURCES | 1

Les numéros correspondent aux références de chaque article. Les URL restent visibles à l'impression. Consultation : 9 novembre 2026. Les sources des images sont liées dans les légendes.

[1] UN HRMMU · 3.11.2026
https://ukraine.un.org/en/325659-ukraine-mass-casualty-attack-zaporizhzhia-region-shows-devastating-impact-glide-bombs-un

[2] Interfax-Ukraine · 7.11.2026
https://en.interfax.com.ua/news/general/1232837-amp.html

[3] Ukrainska Pravda / Police nationale · 9.11.2026
https://www.pravda.com.ua/eng/news/2026/11/09/8061929/

[4] Sky News · 4.11.2026
https://news.sky.com/story/russia-attacks-ukrainian-aid-hub-in-one-of-the-deadliest-strikes-since-war-began-13608095

[5] DMG · Frappe sur Nankyar · 6.11.2026
https://www.dmediag.com/news/jakpw.html

[6] PCHR · Frappes sur des tentes · 6.11.2026
https://pchrgaza.org/israel-kills-seven-palestinians-including-a-girl-in-gaza-and-arrests-a-palestinian-returnee-at-rafah-crossing/

[7] Anadolu · Attaques à Gaza · 3.11.2026
https://www.aa.com.tr/en/middle-east/3-palestinians-killed-in-israeli-attacks-amid-gaza-ceasefire-violations/4110336

[8] CongoRassure · Cantine/Kima · 6.11.2026
https://mail.congorassure.cd/index.php/securite/2026/11/06/beni-des-assaillants-pour-la-plupart-des-enfants-tuent-33-civils-cantine

[9] Africa CDC · Déclaration sur le Nord-Kivu · 8.11.2026
https://africacdc.org/news-item/africa-cdc-statement-on-the-attack-in-north-kivu-drc/

[10] IOM DTM · Suivi d'urgence 114 · 6.11.2026
https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-114-displacement-following-armed-violence-communes-arcahaie

[11] Le Nouvelliste · Bilan annoncé par le maire · 3.11.2026
https://www.lenouvelliste.com/en/article/273535/16-dead-after-three-days-of-armed-gang-attacks-in-arcahaie

[12] Le Reflet / IREDH · 5.11.2026 déclaration
https://www.lerefletht.com/post/arcahaie-au-moins-33-morts-et-17-disparus-apr%C3%A8s-les-attaques-des-gangs-viv-ansanm-%C3%A0-boucassin

SOURCES | 2

[13] Iran Human Rights · 8.11.2026
https://iranhr.net/en/articles/9188/

[14] Hengaw · 8.11.2026
https://hengaw.org/en/content/news-execution-2026-11-08-18165

[15] Mizan · 8.11.2026 · article 4928173
https://www.mizanonline.ir/fa/news/4928173

[16] AAN · Femmes dans la fonction publique · 5.11.2026; mis à jour 9.11
https://www.afghanistan-analysts.org/en/themed-reports/rights-and-freedoms-themed-reports/sacked-demoted-but-still-needed-women-in-afghanistans-civil-service/

[17] Nau / Réponse du SEM · 8.11.2026
https://www.nau.ch/politik/bundeshaus/ukraine-krieg-bund-verweigerte-286-westukrainern-schutzstatus-s-67199418

[18] Le Monde · 3–4.11.2026
https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/11/03/au-fil-d-un-mois-de-mobilisations-sociales-des-manifestants-victimes-de-graves-blessures-je-crie-je-panique-j-ai-l-impression-que-j-ai-perdu-ma-jambe_6805525_3224.html

[19] LCP · 3.11.2026
https://lcp.fr/actualites/17-octobre-laurent-nunez-reconnait-un-echec-et-un-defaut-d-anticipation-qui-ne-se-reduit

[20] SNJ · 8.11.2026
https://snj.fr/le-snj-denonce-une-flambee-inedite-de-violences-policieres-contre-les-journalistes-lyon/2748

[21] AIDESEP / ACODECOSPAT · 5.11.2026
https://aidesep.org.pe/noticias/derrame-de-petroleo-en-loreto-sigue-sin-atencion-y-afecta-fuentes-de-agua-y-alimentacion-de-comunidades-nativas/

[22] IDLADS · Dossier San Pedro · 7.11.2026
https://idladsperu.org.pe/la-estrategia-legal-de-petroperu-para-no-cumplir-la-sentencia-que-ordena-indemnizar-a-la-comunidad-san-pedro-por-derrames-de-petroleo/

[23] Petroperú · Première intervention · 21.10.2026
https://oleoducto.petroperu.com.pe/noticia/petroperu-activa-plan-de-respuesta-ante-contingencia-en-el-oleoducto-norperuano/

[24] IACHR · 4.11.2026 · Résolution 89/2026
https://www.oas.org/en/IACHR/jsForm/?File=/es/cidh/prensa/comunicados/2026/243.asp

Textes juridiques

ICRC · rules 1, 14, 15, 28 — https://ihl-databases.icrc.org/en/customary-ihl

ICCPR / MSHS — https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights

ICESCR / ESKHS — https://2covenants.ohchr.org/About-ICESCR.html

ECHR / AİHS — https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/convention_ENG

CRC / ÇHS — https://www.unicef.org/child-rights-convention/convention-text

Publication et corrections

La sélection tient compte de la gravité, des développements nouveaux, des preuves et des différents droits. Dates des faits et de publication sont distinguées ; les affirmations non vérifiées sont attribuées. Ce bulletin n’est ni un inventaire mondial exhaustif ni une décision judiciaire définitive.

info@srlswiss.com • reports@srlswiss.com